

Chères adhérentes, chers adhérents

Beaucoup d'entre vous n'ont pas pu prendre connaissance de ma dernière interview enregistrée avec Maître Chronowski mise en ligne en vidéo sur notre site internet (onglet : news membres).

Je tiens tout d'abord à vous informer que ces détails techniques ne se renouvelleront pas car nous sommes en train de refaire intégralement notre site internet afin qu'il réponde mieux à vos attentes et que chacun puisse être contacté avec plus de facilité.

J'ai voulu de plus qu'il soit d'avantage convivial, plus simple à manipuler afin que son utilisation permette au plus grand nombre de suivre aisément l'activité de notre association ainsi que les développements sur lesquels nous sommes en train de travailler.

Un prochain communiqué vous annoncera avec certitude la transition d'un site vers l'autre ; cela se fera, rassurez-vous dans le plus grand respect des plaintes déposées en ligne ainsi que des documents téléchargés.

Concernant la plainte justement, elle est entre les mains de Madame Le Juge auprès du Tribunal de Paris (12e) qui a commencé à mener ses investigations à partir des plaintes enregistrées et à jour (pour les plaintes dont nous avons reçus les compléments de plaintes et autorisation de domiciliation juridique).

C'est maintenant que les actions judiciaires se réalisent et que le travail de cette dernière année se concrétise sérieusement. Des enquêtes sont menées pour retracer l'anamnèse de cette escroquerie et des auditions sont en cours.

Pour des raisons stratégiques et faciles à comprendre nous poursuivons cette plainte au Portugal et en Espagne, avec les meilleurs cabinets d'avocats qui ont parfaitement compris les rouages de cette escroquerie, afin d'avoir accès au secret d'instruction menée dans ces pays tout en étant solidaire de nos amis espagnols et portugais, lésés comme nous.

Aujourd'hui quelques « micro-associations » essaient de mettre en place des procédures en France et à l'étranger.

Je dois vous rappeler et insister sur la place prépondérante qu'occupe UNASIM, votre association dans ce contexte juridique.

En effet, nous sommes les seuls à avoir pu rassembler en si peu de temps près de 3500 plaintes complètes pour une somme modique (10 €) grâce à un outil informatique unique dans ce genre de situation.

Nous savons que l'action en justice aboutira et que les plaignants pourront être remboursés de leur investissement dans la mesure où ceux-ci se seront fait connaître.

C'est pourquoi j'insiste sur l'impérieuse nécessité de compléter vos plaintes si cela n'est pas fait, de renouveler vos adhésions et d'inciter ceux qui ont été trompés par Geteasy à nous rejoindre rapidement.

Plus nous seront nombreux, plus nous seront pris au sérieux : c'est déjà le cas.

Plus nous seront nombreux, plus nous auront les moyens d'aller chercher les fonds bloqués dans les pays étrangers.

Plus nous seront nombreux, plus le pouvoir judiciaire sera attentif à nos doléances.

Seule l'action collective structurée peut rapidement aboutir.

Chers amis je vous remercie pour votre patience et votre confiance. Nous avons besoin de votre soutien et de votre aide afin que d'avantage de personnes adhèrent à UNASIM

Je reste à votre écoute

Bien amicalement

Votre Président

Jean Philippe Damien